

# FORMATION

## AUTRES FORMATIONS

- ✓ ANNEE 2015
- ✓ ANNEE 2014
- ✓ ANNEE 2013
- ✓ ANNEE 2012
- ✓ ANNEE 2011
- ✓ ANNEE 2010

-----  
**CELLULE ETUDES ET DEFINITION  
DES POLITIQUES**  
-----

## PIECE JOINTE

- *Formation des PME/PMI membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) le 2 décembre 2015 à la salle des Elus de la CCI-CI*

Dans le cadre de la passation ou de l'exécution des marchés publics, il est demandé au soumissionnaire ou titulaire d'un marché certaines garanties. A cet effet, pour mieux comprendre ce processus, une session de formation a été organisée par la Chambre de Commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI) en collaboration avec l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et la Direction des Marchés Publics (DMP), au profit des entreprises membres de la CCI CI, le mercredi 2 décembre 2015 à la Salle des Elus de ladite institution sise au Plateau.

Cette session, ayant pour thème « **Les conditions de délivrance des cautionnements et garanties** » a été animée respectivement animée Madame N'ZI Pauline, Responsable Service Etudes Crédits à ORABANK et Monsieur OUE Pierre Nolasque, Conseiller du Président Directeur Général de la Loyale Assurance.

Les experts ont présenté l'un après l'autre, les différents types de cautionnements de leurs administrations respectives, ainsi que les modalités de délivrance.

Les différents formateurs ont mis l'accent sur la célérité de la délivrance des cautionnements, qu'il s'agisse des cautionnements provisoires ou définitifs.

Ils ont, par ailleurs, insisté sur l'importance de l'évaluation du risque et l'appréciation des moyens techniques et financiers dont dispose l'entreprise au regard du marché à exécuter.

La session de formation s'est terminée, par des échanges pratiques qui ont permis aux huit (08) participants de comprendre les conditions de délivrance des cautionnements et garanties par les établissements bancaires et les compagnies d'assurances.